

DÉCOUVREZ DE NOUVEAUX HORIZONS UNIVERSITAIRES

Bourses d'études de 2^e ou 3^e cycle à l'étranger

Québec - Communauté française de Belgique 2002-2003

LES ÉCHANGES UNIVERSITAIRES UNE DYNAMIQUE DE PARTAGE

Entente	Chaque bourse couvre :	Admissibilité	Documents à présenter	Critères de présélection
Sélection finale	Renouvellement	Obligations	Veuillez envoyer votre dossier à :	Renseignements supplémentaires

L'entente

Au terme d'une entente de réciprocité, le Québec et la Communauté française de Belgique conviennent d'offrir à l'autre, respectivement, des bourses québécoises d'exemption des droits de scolarité supplémentaires et des bourses complètes de la Communauté française de Belgique. Pour 2002-2003, la Communauté française de Belgique offre au Québec trois bourses pour des études de 2^e ou de 3^e cycle prioritairement, mais non exclusivement, dans les domaines suivants :

- **sciences de la vie** (génie génétique, sciences biomédicales, neurosciences);
- **sciences de l'environnement** (prévention et réhabilitation des lieux contaminés ou dégradés);
- **problématiques sociales nouvelles** (impact des changements technologiques : emploi et formation, sécurité sociale; immigration : intégration, multiculturalisme).

Les bourses sont renouvelables aux conditions énoncées plus loin.

Chaque bourse couvre :

- un montant mensuel de 28.068 FB (indexé annuellement en septembre);
- le remboursement des frais d'inscription à l'Université;
- le remboursement des frais médicaux en cas de maladie ou d'accidents graves, à l'exception des pathologies chroniques;
- une allocation forfaitaire pour l'achat de matériel didactique ou les frais de déplacements : 10.000 FB par an;
- les frais d'impression de thèse, dès lors que le programme complet du doctorat a pu être suivi à l'aide d'une bourse du Commissariat général aux Relations internationales : 25.000 FB (intervention unique);
- les frais de mémoire, dès lors que le programme complet a pu être suivi à l'aide d'une bourse du Commissariat général aux Relations internationales : 7.500 FB (intervention unique);
- une indemnité unique d'équipement remise à l'arrivée dans le pays d'accueil : 5.000 FB.

Vous êtes admissible au concours si vous répondez à toutes les conditions suivantes :

- être citoyenne ou citoyen canadien ou résidente ou résident permanent;
- être domiciliée ou domicilié au Québec depuis au moins un an et y avoir sa résidence permanente au sens de la Loi et du Règlement sur l'assurance-maladie du Québec;
- être titulaire d'un diplôme de 1^{er} cycle;
- si les études ne se déroulent que partiellement en Communauté française de Belgique, être couramment inscrite ou inscrit à un programme d'études de 2^e ou de 3^e cycle dans un établissement universitaire du Québec, y avoir complété au moins un trimestre au moment de la demande et y demeurer inscrite ou inscrit pour la durée de la bourse.

Votre dossier, en cinq exemplaires, dont l'original, doit comprendre les documents suivants :

- votre acte de naissance (l'original ou une copie certifiée conforme) **et, si vous n'êtes pas née ou né au Canada**, une preuve de citoyenneté canadienne ou de résidence permanente;
- une photocopie de votre carte d'assurance-maladie du Québec valide;
- votre curriculum vitae détaillé rédigé en français ou en anglais, selon votre langue d'usage; s'il y a lieu. Y inclure une liste de vos publications. Y indiquer aussi une adresse et un numéro de téléphone où il est possible de vous joindre durant l'année scolaire, ainsi que votre adresse permanente et le numéro de téléphone à cette adresse;
- votre demande de bourse présentée sur le formulaire prescrit par le CGRI (Commissariat général aux Relations internationales de la Communauté française de Belgique);
- cinq exemplaires d'une même photographie récente de format passeport;
- la description détaillée de votre projet d'études ou de recherche, une à trois pages au maximum, rédigée en français ou en anglais, selon votre langue d'usage (il ne s'agit pas d'une liste des cours à suivre); veuillez y annexer un plan complet de vos études pour le diplôme envisagé en y distinguant

très clairement, s'il y a lieu, les étapes qui doivent être faites dans l'établissement d'attache au Québec et dans l'établissement d'accueil à l'étranger, ainsi que la durée nécessaire du séjour à l'étranger;

- la preuve de votre admission dans un établissement universitaire de la Communauté française de Belgique capable de répondre aux exigences de votre projet d'études ou de recherche. À défaut d'une admission, inclure une preuve des démarches que vous avez effectuées auprès d'établissements qui pourraient vous admettre;
- si votre futur séjour en Communauté française de Belgique s'insère dans le cadre d'une coopération entre des équipes de recherche de l'établissement d'attache québécois et de l'établissement d'accueil belge, vous devez inclure dans votre dossier de candidature un document **officiel** attestant cette coopération;
- s'il y a lieu, la preuve de votre inscription à la maîtrise ou au doctorat dans un établissement universitaire québécois et à un programme dont fait partie intégrante votre projet d'études ou de recherche en Communauté française de Belgique;
- s'il y a lieu, un document officiel de votre directrice ou directeur de recherche à l'université québécoise attestant que vos études et travaux en Communauté française de Belgique seront reconnus comme partie intégrante de votre programme à l'université québécoise;
- deux lettres de recommandation **confidentielles**, dactylographiées sur papier à en-tête (**envoyées directement à la Direction des affaires étudiantes et de la coopération par leurs signataires**). L'une de ces deux lettres doit être rédigée par votre directrice ou directeur de recherche ou, si vous n'en avez pas au moment de la demande, par un professeur qui vous connaît suffisamment pour pouvoir vous recommander avec pertinence et se prononcer sur votre projet après l'avoir examiné;
- vos relevés de notes universitaires **officiels (envoyés directement à la Direction des affaires étudiantes et de la coopération par l'université qui les a établis)**.

Les documents qui, pour des raisons valables, ne peuvent accompagner la demande doivent être soumis dans les meilleurs délais, sinon la bourse ne peut être attribuée. Il peut s'agir, entre autres, de votre preuve d'admission dans un établissement universitaire d'accueil.

Si vous demandez à des tiers de nous faire parvenir en votre nom des documents, comme des relevés de notes officiels, des lettres de recommandation ou des attestations, vous devrez faire le suivi nécessaire pour vous assurer que ces documents nous parviennent dans les délais impartis.

Vous pouvez obtenir rapidement les formulaires de participation au concours en vous adressant à votre université au Québec. La Direction des affaires étudiantes et de la coopération peut, également, vous les faire parvenir sur demande.

Tous les documents, y compris ceux émis par des tiers, doivent porter votre nom et la mention
« Bourses Québec-Communauté française de Belgique 2002-2003 »
et parvenir au Ministère de l'Éducation du Québec
au plus tard le **31 janvier 2002**.

Les dossiers en retard ou incomplets ne sont pas recevables et ne seront pas soumis au comité d'évaluation québécois.

Critères de présélection

- la pertinence, l'intérêt et la qualité du projet d'études ou de recherche (40 p. 100);
- le dossier scolaire et les recommandations (20 p. 100);
- l'expérience professionnelle et scolaire dans le domaine d'études ou de recherche (20 p. 100);
- le lieu d'accueil : adéquation de ses ressources aux exigences du projet, invitation ou offre d'admission reçue ou démarches entreprises en ce sens (10 p. 100);
- adaptation prévisible : expériences interculturelles et internationales, connaissance de la langue du pays, débrouillardise (10 p. 100).

Le pourcentage des points attribués aux différents critères est communiqué à titre indicatif. Le jury peut tenir compte d'autres critères s'il les juge pertinents. S'il y a lieu, ces critères additionnels vous seront précisés lors de l'annonce de vos résultats. Les décisions du jury sont sans appel.

Le jury n'est pas tenu de recommander des candidatures si aucune d'elles n'est jugée satisfaisante.

Il importe de noter que, pour l'essentiel, le jury québécois est composé de professeures et de professeurs d'université spécialisés dans les disciplines des candidates et des candidats. Sa composition, en tenant compte de la particularité, de l'affinité et de la complémentarité des disciplines en présence, permet de cerner l'ensemble des dossiers de candidature qui lui sont soumis.

Sélection finale

La Communauté française de Belgique effectue la sélection finale. L'obtention de la bourse demandée est conditionnelle à l'admission dans un établissement d'enseignement supérieur reconnu par les autorités de la Communauté française de Belgique.

L'attribution des bourses est habituellement annoncée par le gouvernement du Québec.

Renouvellement

Votre bourse pourra être renouvelée par les autorités du pays d'accueil, sur recommandation du Québec, si vous continuez de satisfaire aux exigences du programme et si vos progrès sont jugés satisfaisants. **Votre admissibilité à un renouvellement peut être limitée par des facteurs comme la durée totale pour laquelle vous avez bénéficié de la bourse, le nombre de bourses et le nombre de candidatures en lice.** Pour renouveler votre bourse, vous devez faire parvenir au ministère de l'Éducation du Québec, au plus tard à la date de clôture du concours, un dossier de demande de renouvellement comprenant :

- le texte intégral de votre projet initial;
- un rapport d'étape faisant le point sur ce qui a été accompli dans le cadre de votre projet et ce qui reste à faire, et précisant les modifications que vous lui avez apportées ou que vous envisagez de

faire;

- une recommandation de votre directrice ou directeur de recherche dans le pays d'accueil indiquant, entre autres critères, **la faisabilité** de votre projet de recherche;
- s'il y a lieu, une recommandation de votre directrice ou directeur de recherche au Québec indiquant, entre autres critères, **l'acceptabilité** de votre projet de recherche;
- un relevé de notes officiel pour la durée de votre programme dans le pays d'accueil;
- votre lettre de demande justifiant un renouvellement au-delà de la fin de l'année universitaire courante.

En outre, puisque vous ferez vos démarches depuis l'étranger, il vous faudra tenir compte des délais accrus occasionnés par la distance.

Obligations

1. **À l'arrivée dans le pays d'accueil, transmettre sans tarder au ministère de l'Éducation ses coordonnées complètes dans ce pays permettant ainsi de faire les suivis nécessaires.**
2. **Un mois après la fin de son séjour dans le pays d'accueil, soumettre au MEQ un rapport de fin de séjour traitant des points suivants :**
 - votre adaptation dans différents domaines;
 - l'encadrement de vos études ou de votre recherche, notamment par votre directrice ou directeur de recherche à l'établissement d'accueil;
 - la communication avec votre directrice ou directeur de recherche à l'université d'attache québécoise, le suivi et l'encadrement qu'elle ou il a pu accorder à distance durant vos études;
 - la réalisation de votre projet d'études ou de recherche;
 - votre propre évaluation de votre séjour, les perspectives scolaires et professionnelles qui s'ouvrent à vous;
 - vos suggestions à l'intention des futures boursières et futurs boursiers et des responsables du programme de bourses pour combler les lacunes ou obvier aux difficultés que vous aurez relevées dans votre rapport;
 - toute autre matière que vous voudrez y traiter.

Omettre de déposer un rapport ou soumettre un jugé insatisfaisant rend une boursière ou un boursier inadmissible aux futurs concours de tous les programmes de bourses d'études de 2^e ou de 3^e cycle à l'étranger. Vous devez soumettre ce rapport un mois après la fin de la période couverte par la bourse.

3. **Participer, en tant qu'ancien boursier ou boursière, à la préparation de nouveaux boursiers ou boursières à leur futur séjour dans un pays et un établissement d'accueil à l'étranger.**

Veillez envoyer votre dossier à :

Monsieur Blaise Kofi DATEY, Ph.D.
Chargé de programme
Direction des affaires étudiantes et de la coopération
Ministère de l'Éducation

1035, rue De La Chevrotière, 18^e étage
 Québec (Québec) G1R 5A5

Note : Les renseignements indiqués dans le présent document étaient à jour au moment de leur publication.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Pour obtenir les formulaires ou de plus amples renseignements, veuillez vous adresser au service compétent de votre université dans la liste ci-dessous.

<u>UNIVERSITÉ BISHOP'S</u>	<u>UNIVERSITÉ CONCORDIA</u>	<u>UNIVERSITÉ LAVAL</u>	<u>UNIVERSITÉ MCGILL</u>	<u>UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL</u>
<u>ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES</u>	<u>ÉCOLE POLYTECHNIQUE</u>	<u>ENAP</u>	<u>ETS</u>	<u>INRS</u>
<u>TELUQ</u>	<u>UQAT</u>	<u>UQAC</u>	<u>UQAH</u>	<u>UQAM</u>
<u>UQAR</u>	<u>UQTR</u>	<u>UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE</u>	<u>MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC</u>	

UNIVERSITÉ BISHOP'S Madame Diane MILLS Université Bishop's Rue du Collège Lennoxville (Québec) J1M 1Z7 Tél. : (819) 822-9600 Télécopieur : (819) 822-9661	UNIVERSITÉ CONCORDIA Madame Patricia VERRET Département des études supérieures Université Concordia 1455, boul. de Maisonneuve Ouest Montréal (Québec) H3G 1M8 Tél. : (514) 848-3809 Télécopieur : (514) 848-2812	UNIVERSITÉ LAVAL Madame Claire LETENDRE Service des bourses et de l'aide financière Pavillon Alphonse Desjardins, bureau 2546 Université Laval Sainte-Foy (Québec) G1K 7P4 Tél. : (418) 656-2131, poste 6715 Télécopieur : (418) 656-7775	UNIVERSITÉ MCGILL Monsieur Claude LALANDE Responsable des admissions, bourses et systèmes Service des études supérieures Faculté des études supérieures et de la recherche Université McGill Pavillon James 845, rue Sherbrooke Ouest, bureau 400 Montréal (Québec) H3A 2T5
--	---	---	--

			Tél. : (514) 398-3995 Télécopieur : (514) 398-2626
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL Madame Andrée BOUCHER Service des bourses Faculté des études supérieures Université de Montréal Case postale 6128, succursale Centre-ville Montréal (Québec) H3T 1J7 Tél. : (514) 343-6421 Télécopieur : (514) 343-2252	ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES Madame Johanne HARVEY Responsable des services d'aide individuelle et financière et de la vie étudiante Service aux étudiants École des hautes études commerciales 3000, chemin de la Côte Sainte-Catherine Local RJ.711 Montréal (Québec) H3T 2A7 Tél. : (514) 340-6168 Télécopieur : (514) 340-5636	ÉCOLE POLYTECHNIQUE Madame Sylvie MAILHOT Responsable de l'aide financière Service aux étudiants École polytechnique Case postale 6079, succursale "Centre-ville" Montréal (Québec) H3C 3A7 Tél. : (514) 340-4843 Télécopieur : (514) 340-5964	ENAP Monsieur Pierre DUCHARME Responsable des services aux étudiants École nationale d'administration publique 945, rue Wolfe Sainte-Foy (Québec) G1V 3J9 Tél. : (418) 657-2485, poste 2864 Télécopieur : (418) 657-2533
ETS Madame Monique GAGNON École de technologie supérieure 1100, rue Notre-Dame Ouest Montréal (Québec) H3C 1K3 Tél. : (514) 396-8800, poste 8842 Télécopieur : (514) 396-8581	INRS Monsieur René-Paul FOURNIER Directeur du Service des études avancées et de la recherche Institut national de la recherche scientifique Tour de la Cité 2600, boulevard Laurier, bureau 640 Case postale 7500 Sainte-Foy (Québec) G1V 4C7 Tél. : (418) 654-3812 Télécopieur : (418) 654-2525	TELUQ Madame Christine WELLS Responsable des prêts et bourses Télé-université Place de la Cité 2600, boulevard Laurier, 7 ^e étage Case postale 10700 Sainte-Foy (Québec) G1V 4V9 Tél. : (418) 657-2262, poste 5305 1-800-665-4333 Télécopieur : (418) 657-2094	UQAT Madame Thérèse DUBREUIL Responsable aide financière et logement Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue 445, boulevard de l'Université Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5E4 Tél. : (819) 762-0971, poste 2202 Télécopieur : (819) 797-4727

UQAC	UQAH	UQAM	UQAR
<p>Madame Madeleine DELISLE Responsable des bourses d'excellence Service aux étudiants Université du Québec à Chicoutimi 555, boulevard de l'Université Chicoutimi (Québec) G7H 2B1 Tél. : (418) 545-5016, poste 2016 Télécopieur : (418) 545- 5012</p>	<p>Madame Nicole CARRIER-RENAUD Bureau du registraire Université du Québec à Hull Case postale 1250, station B Hull (Québec) J8X 3X7 Tél. : (819) 773-1845 Télécopieur : (819) 773- 1835</p>	<p>Monsieur Daniel GOURDE Service de l'aide financière Pavillon J.-A.-De-Sève, local DS-R317 Université du Québec à Montréal 320, rue Sainte-Catherine Est Montréal (Québec) H2X 1L7 Tél. : (514) 987-3000, poste 4110 Télécopieur : (514) 987- 8739</p>	<p>Monsieur Jacques DASTOUS Responsable de l'aide financière Service aux étudiants Université du Québec à Rimouski 300, allée des Ursulines, local E.105 Rimouski (Québec) G5L 3A1 Tél. : (418) 724-1530 Télécopieur : (418) 724- 1525</p>
<p>UQTR</p> <p>Monsieur Louis GUILBERT Services aux étudiants Université du Québec à Trois-Rivières Case postale 500 Trois-Rivières (Québec) G9A 5H7 Tél. : (819) 376-5194 Télécopieur : (819) 376- 5199</p>	<p>UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE</p> <p>Monsieur Luc RAÏCHE Coordonateur Programme de bourses d'études Service à la vie étudiante Université de Sherbrooke Sherbrooke (Québec) J1K 2R1 Tél. : (819) 821-7661 Télécopieur : (819) 821- 7930</p>		

Vous pouvez aussi vous adresser à :

Monsieur Blaise Kofi DATEY, Ph.D.

Chargé de programme
Direction des affaires étudiantes et de la coopération
Ministère de l'Éducation
Édifce Marie-Guyart
1035, rue De La Chevrotière, 18^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Tél. : (418) 643-2955
Télécopieur : (418) 643-0622

Centre de renseignements

Direction des communications
Ministère de l'Éducation
1035, rue De La Chevrotière, 28^e
étage
Québec (Québec) G1R 5A5
Tél. : (418) 643-7095
Télécopieur : (418) 528-2080



Les questions et commentaires peuvent être adressés
soit à *Solange Dallaire* ou *Blaise Kofi DATEY, Ph.D.*



par courrier électronique,



ou par téléphone : (418) 643-2955.



dernière révision le 22 octobre 2001

 *Retour
à la page
d'accueil*